

Décembre 2018

Bonjour,

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS AU SUJET DE VOS COMPTES
Changements en vue! Nous nous concentrons sur l'avenir et sur vous.

Nous préparons le transfert des données de vos comptes sur une nouvelle plateforme numérique moderne; vous profiterez d'un accès à plus de fonctions et d'options, d'une plus grande transparence des frais et, éventuellement, de nouvelles offres pour vos comptes. Le transfert des comptes se fera dans le courant de l'année 2019.

Note : Ce changement signifiera qu'un nouveau numéro sera attribué à chacun de vos comptes. Aucune mesure de votre part n'est requise, mais poursuivez votre lecture pour en savoir plus au sujet des nouvelles fonctions qui seront offertes en 2019!

Ce qui demeure

- Les placements de vos comptes
- Les services établis (dépôts, retraits, versements d'un FERR) sur vos comptes
- Aucuns frais d'administration, de compte ou de négociation additionnels
- Votre plan financier et votre relation avec votre conseiller IG
- Les comptes sont assurés par la Corporation de protection des investisseurs (CPI) de l'ACFM, établie par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)
- Vous recevrez par la poste les mêmes envois de notre part

Les changements et nouveautés

1. Nous transférons vos comptes à une nouvelle plateforme en 2019

Une fois vos comptes transférés, vous pourrez :

- Utiliser la fonction de paiement de factures en ligne de votre institution financière pour les dépôts directs dans vos comptes. Vous devrez entrer « Services Financiers Groupe Investors » dans le champ du nom du bénéficiaire.
- Consolider dans un compte les fonds communs de placement et CPG admissibles que vous détenez ailleurs qu'à IG Gestion de patrimoine, pour faciliter la gestion de votre portefeuille. Avant cela, vous devrez rencontrer votre conseiller IG pour prendre les dispositions nécessaires.
- Établir un compte au comptant pour les opérations d'entrée et de sortie de fonds.

Le transfert à la nouvelle plateforme nous prépare à communiquer avec vous par de nouveaux moyens dans l'avenir, ce qui améliorera votre expérience avec IG Gestion de patrimoine.

- Envoi des relevés et confirmations d'opération par voie électronique
- Prise de rendez-vous en ligne et vidéoclavardage avec votre conseiller
- Accès à des formulaires numériques pour simplifier les modifications, par exemple les changements d'adresse
- Alertes et avis électroniques pour des éléments importants (p. ex. retraits automatiques, transferts et révision annuelle du dossier)
- Transparence accrue concernant votre portefeuille et les frais
- Accès à partir d'appareils mobiles

2. Vous recevrez un nouveau relevé consolidé

Un nouveau relevé consolidé et facile à consulter simplifiera le suivi de votre portefeuille de placements, de l'historique des opérations et des frais. Il est possible de vous inscrire au

<https://secure.groupeinvestors.com/s/inscription> pour accéder en ligne en tout temps à vos comptes.

Vous trouverez également un exemple du nouveau relevé à

<https://www.groupeinvestors.com/fr/soutien/a-propos-de-votre-releve/a-propos-de-votre-releve>.

- Si vous détenez un compte du Programme de gestion de l'actif Profil^{MC} du Groupe Investors, vous ne recevrez plus de relevé distinct, car l'information sera intégrée au nouveau relevé.

- Les placements détenus conjointement figureront désormais sur votre propre relevé individuel, avec vos placements individuels (s'il y a lieu). Vous n'aurez plus à partager de relevé pour les comptes conjoints.

Note : Une fois votre compte transféré à la nouvelle plateforme, vous recevrez deux relevés de comptes à environ une semaine d'intervalle, soit un relevé final de fermeture sur lequel figurera le transfert du compte et dont le solde sera à zéro, et un autre au nouveau format, indiquant votre nouveau numéro de compte et les soldes à jour de chaque compte en date du transfert.

3. Vous pourriez recevoir deux feuillets d'impôt pour 2019 (un pour votre ancien numéro de compte et un autre pour le nouveau)

Si des opérations ont lieu dans votre compte uniquement avant le transfert (avec votre ancien numéro de compte comme référence), vous ne recevrez qu'un feuillet d'impôt. Si des opérations ont lieu dans votre compte uniquement après le transfert (avec votre nouveau numéro de compte comme référence), vous ne recevrez qu'un seul feuillet d'impôt. Mais si des opérations ont lieu avant le transfert et d'autres après, alors vous recevrez deux feuillets d'impôt (un pour chaque numéro de compte).

4. Changement de fiduciaire : Investors Group Trust Co. Ltd. remplacé par B2B Trustco

À la suite du changement de plateforme, le fiduciaire de votre régime enregistré sera B2B Trustco, une société de fiducie sous réglementation fédérale et une filiale de B2B Trust. Toutes les garanties existantes dont vous bénéficiez présentement demeurent en vigueur avec le nouveau fiduciaire.

Pièce jointe : Conventions de compte, information sur la relation avec les clients et autres renseignements – SFGI (intermédiaire) – TF806.

- Vous trouverez des renseignements importants sur la notion de propriétaire véritable à la section *Communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*.
- Vous trouverez l'information sur le nouveau fiduciaire à la section *Déclarations de fiducie*.

Votre conseiller IG est à votre disposition

Votre conseiller IG sera heureux de répondre à vos questions et de discuter de vos besoins et objectifs financiers.

Votre prospérité et votre bien-être financiers nous tiennent à cœur. Nous nous sommes toujours efforcés de faire passer vos intérêts et besoins financiers en premier et nous continuerons de le faire.